

## **APPEL À CANDIDATURE POUR LES RÉSIDENCES DE PÔLES D'OCCIJAZZ, RÉSEAU JAZZ EN OCCITANIE**

**OCCIJAZZ, Réseau Jazz en Occitanie** s'investit dans le domaine des résidences de création, poursuivant ainsi le travail mené en ex L.R par le collectif Jazz en L'R depuis 2011, au travers des Pôles de résidence (Jazz à Junas, Jazzèbre et la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau).

Ces trois Pôles demeurent dans la partie est de la Région Occitanie. Trois autres structures seront recherchées dès l'exercice 2019 en ex Midi-Pyrénées, par le biais du dispositif résidence-association, ce qui permettra d'amplifier et de répartir les résidences sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie.

Qu'est-ce qu'un Pôle ? C'est le lieu porteur du projet de résidences et celui qui regroupe autour de lui, d'autres structures régionales participant d'une manière ou d'une autre, à la résidence de création, aux actions culturelles qui la complète et à la diffusion de la création.

La demande d'aide n'est pas une demande de subvention aidant à la diffusion. à l'exemple d'autres organismes culturels mais une demande d'aide à la création.

La réponse à l'appel à candidature des résidences de création d'Occijazz se fait donc sur dossier étayé et sur audition devant un jury composé d'artistes, de diffuseurs, d'autres membres du réseau, après étude des dossiers et entretiens avec les porteurs de projet.

Lors de votre dépôt de dossier, nous souhaitons, qu'au minimum le porteur de projet s'engage à **être adhérent au réseau**, si ce n'est pas déjà le cas, et qu'il collabore aux travaux lors de nos réunions ou commissions spécifiques.

### **CONDITIONS DE DÉPÔT DU DOSSIER**

- Le porteur de projet doit résider dans la région Occitanie.
- Le projet doit être une création.
- Le projet concerne les formations allant du Duo au Sextet.
- Adhésion au réseau Occijazz, sans condition d'ancienneté.
- Le dossier 2019 devra être envoyé **au plus tard avant le Lundi 17 DÉCEMBRE 2018**.
- Présentation obligatoire du projet, par le porteur de projet, devant le jury de sélection **le 31 janvier 2019**, un horaire de passage vous sera transmis.

**[Prière de télécharger et lire attentivement le règlement où vous trouverez plus de renseignements sur le fonctionnement du collectif ainsi que sur les résidences].**

### **PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE DOSSIER AVANT LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018.**

Votre dossier doit:

- Présenter un argumentaire détaillé décrivant le but poursuivi et le processus de création ainsi que la démarche artistique et musicale.
- Joindre des extraits musicaux (thèmes dans leur totalité sous format MP3) et éventuellement des vidéos choisies et argumentées. (*Les partitions, scores et autres documents sont les bienvenus*).
- Planifier le déroulement de la résidence. (*Nombre de jours consécutifs – entre 5 et 10 jours-, périodes de résidence,...*).

- Fournir la fiche technique détaillée et le backline éventuel, ainsi que les CV et adresses des musiciens
- Faire des propositions d'actions culturelles en lien avec le projet de création.
- Enfin, le musicien doit présenter un dossier synthétique des projets actuels qu'il désire mettre en avant par le biais du collectif (petit descriptif, écoutes, cv....).
- Joindre le règlement d'Occijazz au dossier, signé.
- Retourner le dossier de candidature (*téléchargeable sur le site internet d'occijazz : <http://occijazz.fr/actions/residences-de-creation/>*)

Le fichier de demande d'aide à la création est à télécharger et à renvoyer complet par fichier compressé (Wetransfer) à : [occijazz@gmail.com](mailto:occijazz@gmail.com)

**Contact Occijazz:** Cécile Artaud, coordinatrice // 06 43 61 99 45 – [occijazz@gmail.com](mailto:occijazz@gmail.com) – [www.occijazz.fr](http://www.occijazz.fr)

